

République Française
Département
de la Nièvre

Compte-rendu de la commune de Champvert
séance du 29/08/2014

L' an 2014 et le 29 Août à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE CHAMPVERT sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

Présents : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, OLLIER Françoise, RAGOUGNEAU Maude, VEILLEROT Michèle, VRAY Stéphanie, WALSZEWski Aurélie, MM : BANSE Serge, COULON Jean-Michel, DEBOFFE Christian, GAUCHER Noël, JANKECH Augustin, THOMAS Christian

Absents :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARLOT Céline à M. CAILLOT Daniel, M. PETILLOT Jérôme à M. COULON Jean-Michel
Secrétaire de séance : M. BANSE Serge

Date de la convocation : 22/08/2014

2014/043 : Affectation DCE

Monsieur le Maire évoque une lettre de relance émanant du Conseil Général concernant l'attribution de la DCE 2012.

Cette DCE n'ayant pas encore été utilisée et avec l'accord des services du Conseil Général, elle sera affectée ainsi que la DCE 2013, pour un montant de 16 736€, au remplacement des fenêtres des écoles.

2014/044 : Travaux Ecoles - Choix d'une entreprise

Suite à l'attribution de la DCE 2012 et 2013 pour les travaux de l'école.

Il a été demandé 3 devis pour le remplacement des fenêtres (Euro Alu 25 499,25€TTC, Fermetures du Morvan 20 741,60€TTC et Entreprise Piron 19 726€ TTC)

Après examen de ces trois devis, le Conseil Municipal a choisi, à l'unanimité, de retenir l'Entreprise Piron.

2014/045 : Décision modificative (Commune)

Afin de financer les travaux de remplacement des fenêtres aux écoles, une décision modificative au budget doit être effectuée :

D 21312 : 19800€

R 021 : 19800€

D 022 : - 19800€

D 023 : 19800€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

2014/046 : Décision modificative (Assainissement)

Suite à des travaux de raccordement au tout à l'égoût, une décision modificative doit être effectuée sur le budget assainissement :

D 203 : -3400€

D 2315 : 3400€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

2014/047 : Transfert de compétence au SIEEEN au titre de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le SIEEEN assure au profit de la Commune de Champvert depuis de nombreuses années les travaux neufs et l'entretien de ses installations d'éclairage public.

En application de ses nouveaux statuts le SIEEEN propose désormais aux communes de lui transférer l'exercice de la compétence éclairage public.

En pratique, ce transfert de compétence serait sans incidence sur le pouvoir décisionnel de la commune en

matière de réalisation de travaux neufs d'éclairage public et de choix des matériels (candélabres, lampes)
Le transfert de compétence conduit le SIEEEN à intervenir en qualité de maître d'ouvrage ce qui lui permet de prendre directement en charge la TVA sur les travaux neufs et d'intervenir en régie pour l'entretien de l'éclairage public (plus de TVA facturée aux communes adhérentes sur le forfait d'entretien éclairage public)
Par ailleurs, dans le cadre de transfert de compétence le SIEEEN a pu mettre en place un mode de préfinancement de leur participation avec remboursement différé sous forme d'annuités particulièrement intéressant pour les communes.

Dans le cadre du transfert de compétence, un procès-verbal de mise à disposition des biens sera établi contradictoirement entre la commune et le SIEEEN selon l'article 4.5211-5 du code général des collectivités territoriales, le SIEEEN devra également au lieu et place des communes souscrire les assurances multirisques matériel électrique pour les installations éclairage public.

Le SIEEEN peut également reprendre à son compte les emprunts antérieurement contractés par la commune au titre des travaux neufs d'éclairage public sous réserve que la commune s'engage à rembourser les annuités correspondantes dans le cadre des participations dues annuellement.

Enfin, en cas de reprise de la compétence éclairage public au SIEEEN, la commune n'est redevable lors de son retrait que du montant cumulé de ses annuités dues au titre des travaux réalisés ainsi que de tout autre préfinancement que le SIEEEN aurait pu lui consentir.

Pour toutes ces raisons qui constituent autant d'avantages pour la commune et dans le souci de conforter, au plan juridique, les relations entre la commune et le SIEEEN en matière d'éclairage public, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune de Champvert au titre de la compétence éclairage public.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ce transfert et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif à ce transfert.

2014/048 : Convention de partenariat entre le Centre Socio Culturel "Les Platanes" et la Commune de Champvert

Monsieur JANKECH Augustin donne lecture de la convention de partenariat relative à la mise en place d'activités dans le cadre de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires pour l'année 2014-2015, entre la commune de Champvert et le Centre Socio Culturel "Les Platanes".

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

2014/049 : Règlement intérieur Restaurant Scolaire/Garderie/NAP

Monsieur JANKECH Augustin donne lecture du règlement intérieur concernant le restaurant scolaire, la garderie et les NAP.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce règlement et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

2014/050 : Contrat entretien chaudières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat liant la commune à la société Dalkia n'a pas été reconduit.

Un contrat avec la société Legrand sera signé à compter du 1er octobre 2014 pour une durée de 1 an.

Le devis pour ces prestations est égal à 851,40€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

QUESTIONS DIVERSES

* *Travaux réalisés*

- Les extincteurs n'avaient pas été vérifiés depuis 2011, c'est chose faite aujourd'hui avec le contrôle de tous. La moitié a été changée pour un coût de 1700€.

La mise aux normes électriques s'imposait dans de nombreux bâtiments communaux notamment : bibliothèque, garage, salle des fêtes... La société GTE a été chargée de réaliser ces travaux pour un montant de 5 500€. La mise aux normes électrique et informatique est nécessaire à l'accueil de la Mairie.

- Suite à un compte-rendu de visite de 2012 de la DDCSPP (contrôle sanitaire), des travaux sont effectués à la cuisine de la cantine avec le remplacement du carrelage, la réfection des canalisations d'eau, la reprise de la faïence... Ils ont été réalisés par les agents communaux. Du mobilier a également été acheté (armoire, vestiaires...)

- Une étude des risques sur le fonctionnement et les contrôles de la station d'épuration coûtant actuellement 17 000€, est en cours pour la reprise par le personnel de la commune.
- Monsieur Deboffe évoque que le contrat des photocopieurs pour un coût annuel de 18 000€ avec la société Rex Rotary est en cours de renégociation. Des solutions sont envisagées mais les résultats sont encore en cours de discussion.
- Il informe le Conseil Municipal que la route de Riégeo deviendrait prioritaire pour sa remise en état par la Communauté de Communes. Les travaux sont programmés pour 2015.
- Il signale également que trois nouveaux projets à vocation touristique (gîte d'étape, aménagement port de la Copine et aire de service de camping car) sur la commune ont été transmis au Pays Sud Nivernais pour une aide éventuelle de financement.
- Madame Vray soulève un problème de stationnement des véhicules à l'Impasse des Jolés, ce qui rend difficile le passage du camion du SIOM.
- Monsieur Jankech informe qu'une visite, dans le cadre des maisons fleuries, a été effectuée afin de sélectionner les propriétés fleuries d'une façon originale. D'après des photos, un classement sera établi.
- Il signale qu'une plaque "le Gîte de l'Ecluse 33" a été réalisée et sera bientôt posée sur la façade de la maison éclusière.
- Un jardin pédagogique sera prochainement réalisé et mis à la disposition des classes de Champvert.
- Malgré un affichage et la mise au propre du container à verres de Bussière, des dépôts sauvages d'ordures ménagères ont toujours lieu.
- Les lavoirs du Bourg et de Bussière seront prochainement mis en valeur.
- Une réunion prochaine de la commission Environnement - cadre de vie aura lieu afin de définir des priorités pour l'amélioration de l'environnement.
- Le Conseil Municipal propose une visite de la commune afin de prendre connaissance des différentes propriétés communales.

Le Maire
Daniel CAILLOT